

11/2022

CONPACK ASEPVIX

DESCRIPTION DU PRODUIT

Dégraissant puissant désinfectant hautement concentré pour le nettoyage et la désinfection de tout type de surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

Emballage respectueux de l'environnement.

Registre pesticide 22-20/40/90-11776 et 22-20/40/90-11776-HA.



PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

- Liquide transparent incolore
- Densité 20°C: 1,04 ± 0,01 g/mL.
- pH à 1 % : 11,9 ± 0,5.

CARACTÉRISTIQUES

- Combinaison de désinfectants, tensioactifs, sels alcalins, dissolvants, agents séquestrants et ingrédients désinfectants.
- Produit à large spectre biocide, grâce à l'action synergique du désinfectant à base d'ammonium quaternaire avec les autres composants de la formulation.
- La combinaison des sels alcalins, dissolvants et tensioactifs confère au produit un excellent pouvoir détergent à froid de tout type de salissures protéiques, de graisses et d'huiles.
- Grand pouvoir désodorisant sur les surfaces traitées.
- Nettoie et désinfecte en une seule phase.
- Spécialement conçu pour nettoyer et désinfecter les surfaces en contact avec les aliments aux endroits où les denrées sont préparées et manipulées.
- Idéal aussi pour le nettoyage de tout type d'installations et surfaces: cuisines (chambres froides, tables de travail, mobilier en acier, plaques électriques, machines), surfaces (carrelages, murs, sols durs, sols synthétiques), sanitaires (baignoires, toilettes, douches, vestiaires, piscines, pédiluves), etc.
- Haut pouvoir séquestrant. Efficace dans toutes les conditions d'eau (douce, mi-dure et dure) ; les caractéristiques de l'eau de lavage n'altèrent pas les propriétés du produit ni diminuent son rendement.
- Empêche la formation de dépôts calcaires sur les surfaces traitées.
- Facile à rincer. Ne laisse pas d'odeurs ni goûts résiduels sur les surfaces traitées, en évitant de possibles contaminations des denrées alimentaires.
- En raison de sa haute concentration, il donne un rendement très efficace.

ACTIVITÉ DÉSINFECTANTE :

Le produit est conforme à :

- La norme UNE-EN 13697 (bactéricide), en conditions propres, à la concentration de 2 %, à 20 °C, et un temps de contact de 5 minutes, face à: *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Enterococcus hirae*, *Staphylococcus aureus*.
- La norme UNE-EN 13697 (fongicide), à la concentration de 4, à 21 °C, en conditions sales, et un temps de contact de 15 minutes, face à: *Candida albicans*, *Aspergillus brasiliensis*.
- La norme UNE-EN 13697 (levuricide), à la concentration de 2 %, à 21 °C, en conditions sales, et un temps de contact de 15 minutes, face à: *Candida albicans*.
- La norme UNE-EN 13697 (bactéricide), à la concentration de 2 %, à 21°C, en conditions sales, et un temps de contact de 5 minutes, face à: *Listeria monocytogene*, *Salmonella typhimorium*.
- La norme UNE-EN 1276:2020 (bactéricide), à la concentration de 1 %, à 20 °C, en conditions de saleté, et un temps de contact de 5 minutes, face à: *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Enterococcus hirae*, *Staphylococcus*

- aureus*.
- La norme NF-EN 14476: 2013 + A2: 2019 (virucide), à une concentration de 5 %, à 20 °C, en conditions de saleté, et un temps de contact de 15 minutes, face à: *Norovirus murin*, *Adénovirus* type 5 et *Poliovirus* type 1.
 - Impact en eaux résiduelles:
 - Teneur en nitrogène (% N) : < 0,4.
 - Teneur en phosphore (% P) : < 0,1.
 - DCO (g O₂/Kg) : 320.
 - Matériaux inhibiteurs: 237500 eqitox/m³ (neutralisé à pH 7).
 - Les tensioactifs présents dans cette solution respectent les exigences de biodégradabilité conformément au Règlement CE N° 648/2004 de Détergents.
 - Incompatible avec les détergents anioniques et les produits chlorés.
 - Compatibilité avec les matériaux:
 - Ne pas appliquer sur les surfaces en aluminium, chrome, plomb, étain, zinc et ses alliages (bronze, laiton, etc.)
 - Ne pas appliquer sur les peintures ni les méthacrylates.
 - Compatible avec les surfaces d'acier inoxydable (AISI 304 ou 316).
 - Compatible avec les matériaux plastiques PP, PE, PTFE (Téflon), PVDF aux concentrations habituelles de travail.
 - En cas de doute, faire un essai pour vérifier la compatibilité entre le matériel et le produit avant son utilisation prolongée.
 - Autorisation de mise sur le marché dans le cadre du Règlement (UE) 528/2012:
 - Produit biocide TP02 (n° inventaire 66122) - Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides. Usage réservé aux professionnels.
 - Produit biocide TP04 (n° inventaire 66122) - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Usage réservé aux professionnels.
 - Registre pesticide sur la DGSP n°17-20/40/90-05503-HA.

CONSEILS D'UTILISATION

Le mode d'emploi varie selon :

- Si utilisé comme détergent-désinfectant de surfaces : Préparer une solution de CONPACK ASEPVIX moyennant un système venturi pour obtenir une concentration de 2 - 4 %, en fonction du degré de salissure et pulvériser sur la surface à nettoyer, laisser agir de 5 à 15 minutes et rincer à l'eau claire. À des fins de désinfection spécifiques, les conditions peuvent être ajustées, pouvant travailler à partir d'une concentration de 1 % et 5 minutes de temps de contact (voir les données d'ACTION DÉSINFECTANTE).
- Si utilisé pour le nettoyage de sols : Préparer une dilution de CONPACK ASEPVIX à la concentration de 0,2 - 0,4 % dans un seau de 5 - 10 L à partir d'une solution préparée moyennant un système venturi.

Une fois diluée la solution diluée, appliquer manuellement avec une frange sur la surface à nettoyer. Laisser sécher. Ne nécessite pas de rinçage.

Toutes les mesures nécessaires seront prises pour que les aliments, les appareils et /ou ustensiles manipulés dans les locaux ou installations traitées avec le produit mentionné, soient libres de tous résidus de composants. À cet effet, laver abondamment avec de l'eau les parties traitées avant son utilisation.

La désinfection des surfaces doit être faite en l'absence des aliments.

MESURES DE PRÉVENTION

Consulter la fiche de données de sécurité.

Ne pas mélanger de produits chimiques purs.